

Communiqué de presse | Action Justice Climat expose CNews et sa ligne éditoriale raciste

Paris, le 20 mai 2026 - Alors que Bolloré prévoit de censurer les personnalités qui s'opposent à sa ligne réactionnaire, une vingtaine d'activistes d'Action Justice Climat ont ciblé son principal outil de propagande, CNews. Des messages ont été déployés devant le siège de la chaîne, afin de dénoncer la ligne éditoriale raciste et toujours plus subversive de la chaîne.



Crédit : Emma rachlin @mama_clic

Dans la nuit de mercredi à jeudi, Action Justice Climat a dénoncé **la ligne éditoriale raciste de CNews** devant les locaux de la chaîne, dans un contexte de retentissement croissant des discours de l'extrême droite dans les sphères politico-médiatiques. À travers cette mobilisation non violente et le message « CNews : Une fréquence publique pour des opinions toxiques », visible sur la banderole déployée, Action Justice Climat met en lumière les incitations à la **discrimination et à la haine** opérées par CNews et plus globalement par l'empire médiatique ultra-conservateur de Bolloré.

En effet, en relayant des opinions - et non de l'information - CNews participe sciemment à une polarisation extrême du débat public, où toute nuance disparaît au profit d'oppositions caricaturales. En réduisant des sujets complexes à des slogans racistes et xénophobes, la chaîne alimente une vision du monde simplifiée et dangereuse.

Tandis que CNews se plaçait en première place des chaînes télévisées d'information en continu en France en décembre dernier(1), l'outil de propagande réactionnaire de l'empire Bolloré a fait l'objet de plusieurs dizaines d'interventions et sanctions depuis 2016, date de rachat de la chaîne, anciennement I-Télé, par Bolloré via Canal+. Ces saisines concernent principalement le manque de pluralisme et les incitations à la discrimination et à la haine opérés activement par CNews.

« La présence d'une "chaîne d'opinion" en tant que telle sur les canaux de la TNT est illégale. Malgré l'injonction du Conseil d'État à mieux faire respecter la pluralité des courants de pensée sur CNews, décision rendue en 2024(2), force est de constater que la chaîne paraît toujours aussi peu pluraliste aujourd'hui, avec une diffusion de propos racistes alarmants. » déclare Arnaud Courtecuisse, porte-parole d'Action Justice Climat. Il poursuit *« Il ne s'agit pas d'entraver la liberté d'expression mais bien de faire respecter la loi. Le pluralisme est un principe constitutionnel duquel aucune chaîne, détenue par un milliardaire aussi puissant soit-il, ne doit pouvoir échapper ».*

Face à ces dérives et à l'approche d'échéances politiques majeures, il est essentiel que la société civile s'organise et joue pleinement son rôle de contre-pouvoir. C'est pourquoi Action Justice Climat se mobilise aujourd'hui, pour affirmer qu'une chaîne d'opinion multi-condamnée pour non-respect des principes du pluralisme ne devrait pas bénéficier d'une fréquence publique. Le mouvement citoyen exige ainsi des sanctions effectives de l'Arcom pour stopper la diffusion des idées racistes et anti-démocratiques de l'empire Bolloré.

Contact presse

Joséphine Lebreton, 06 70 73 61 20 - presse@actionjusticeclimat-paris.fr

Sources

1 Selon les chiffres de l'institut Médiamétrie publiés en décembre 2025

2 Le Conseil d'État précise les modalités de contrôle du pluralisme des programmes de télévision, Vie publique (16/02/2024)

<https://www.vie-publique.fr/en-bref/293031-pluralisme-arcom-cnews-une-decision-du-conseil-detat>